Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 029-212901557-20260307-02_03_2026-DE

Feuillet n°
Paraphe :

Mairie d'OUESSANT – 29242 OUESSANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six le samedi 7 mars à 14h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Palluel, Maire.

Etaient présents, Denis PALLUEL, Lydia ROLLAND, Jean GOUZIEN, Marie Noëlle MINIOU, Fabienne TOULAN, Joël RICHARD, Fanch QUENOT, Marie José BERTHELE, Ines ORLACH

Absents : Emilie TIERSEN, Thierry ROLLAND, Frédéric BERNARD, Mickaël GRÜNWEISER

Ont donné procuration : Thierry ROLLAND à Denis PALLUEL

Secrétaire de séance : Ines ORLACH

Nombre de conseillers en exercice : 13
Conseillers présents : 9
Conseillers votants : 10
Date de transmission au contrôle de légalité : 10/03/2026
Date d'affichage : 10/03/2026

N°02-03-2026 CONVENTION AVEC LA FONDATION DU PATRIMOINE

La Fondation du Patrimoine est une fondation dont le but est de collecter des dons pour la rénovation de biens patrimoniaux. La responsable du secteur a rencontré le Maire et l'adjoint aux travaux à Ouessant ainsi que l'association « ASPRO » qui a déjà collecté des dons.

Les dons récoltés par l'association permettent aux donateurs une défiscalisation. L'association ASPRO remettra les dons qu'elle a collectés à la Fondation du Patrimoine.

Le Maire propose de déposer un dossier de candidature pour pouvoir signer une convention de collecte avec la Fondation du Patrimoine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, autorise le Maire à déposer un dossier de candidature auprès de la Fondation du Patrimoine, afin de pouvoir signer une convention de collecte de dons pour la rénovation du patrimoine.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Denis PALLUEL